



Procès-verbal du Conseil Municipal **De Saint-Haon-le-Châtel** **Séance du 20 mai 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt mai à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Haon-le-Châtel, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilbert MAGNAUD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 13 présents : 11 votants : 12

Présents : MAGNAUD Gilbert, DUSSUD Bruno, RICHARD Christian, PEROUX GUILLOD Gilliane, FALZONE Fabrice, DESCOMBES Jean-Paul, DULAC Nathalie, BARATHON Marion, LIABOEUF Claudine, SÉRAN Hubert, BASSOT Nadine

Absente excusée : DUINAT Chloé

Absent : ALLIER Aurélien

Procuration : de Chloé DUINAT à Bruno DUSSUD

Date de convocation du Conseil municipal : le vendredi 16 mai 2025

Secrétaire de séance : Nadine BASSOT

0 – Le procès-verbal du conseil municipal du 02 mai 2025 est arrêté et approuvé par l'ensemble des membres du conseil municipal présents.

Par conséquent, le Maire et la secrétaire de séance signent le procès-verbal du conseil municipal du 02 mai 2025.

0' – Information sur les commandes passées dans le cadre de la délégation depuis le Conseil Municipal du 3 avril 2025

Gilbert MAGNAUD énumère les factures ci-dessous, leur montant ainsi que leur objet.

FACTURE	FOURNISSEUR PRESTATAIRE ENTREPRISE	OBJET	MONTANT TTC
Facture	GAZ DE BORDEAUX	Abo et conso compteur gîte 04-12- 2024 au 03-03-2025	183.65 €
Facture	GAZ DE BORDEAUX	Abo et conso du 05- 12-2024 au 04-03- 2025 appoint chaufferie	1 488.02 €
Facture	GROUPEMENT D'ACHAT ET D'ENERGIE SIEL	Electricité bâtiments communaux abo et conso du 05-11-24 au 31-12-24	1 650.45 €
Facture	GROUPEMENT D'ACHAT ET D'ENERGIE SIEL	Electricité bâtiments communaux abo et conso du 01-01-25 au 05-01-25	241.63 €

Facture	TD DISTRIBUTION	Carburant mars 2025	31.10 €
Facture	PAUL DISTRIBUTION SARL	Produits entretien + VH commémoration 19 mars 2025	59.95 €
Facture	BALLANSAT RENAISON	Caisse métallique CCAS + punaises + 2 autocopiants "Commande" + colle pour pistolet à colle	42.20 €
Facture	PEREIRA ET FILS SARL	Remplacement de 2 têtes thermostatique et thermostat dans local 12 Place Verdun	339.10 €
Facture	COTE ROANNAISE AUTOMOBILES	Remplacement 4 pneus du G4 + pré contrôle + contrôle technique	326.15 €
Facture	RBI	Maintenance photocopieurs école et mairie du 14/12/24 au 20/03/25	420.37 €
Facture	CROS MAUD	Frais déplacement rencontre territorialisée CDG 42 à Ouches	9.02 €
Facture	LA POSTE	Affranchissement mars 2025	73.70 €
Facture	TSA	tel internet mairie abo avril 2025 et conso mars 2025	144 €
Facture	FRAICHET SARL	Nettoyage école et biblio mars 2025	1 048.87 €
Facture	FRAICHET SARL	Nettoyage salle Bel Air mars 2025	368.02 €
Facture	FRAICHET SARL	Nettoyage WC église mars 2025	52.80 €
Facture	FRAICHET SARL	Nettoyage mairie mars 2025	300 €
Facture	ROANNAIS AGGLOMERATION	AC avril 2025	320 €
Facture	MENUISIER ET COMPAGNONS	2 socles sécurisés Vierge bois nu + St Vincent	2 440.13 €
Facture	MFREO	Repas livrés en mars 2025	2 082.02 €
Facture	CRC	Embouts chaises diam 18, 20 et 25 + Tee-shirt manches courtes 3 XL	208.29 €

Facture	CANEVET PIERRE-YVES	Mise aux normes électriques local 12 Place Verdun	491 €
Facture	SOLEUS	Verif city et jeux d'enfants	198 €
Facture	SPA DU ROANNAIS	Participation pour adhésion 2025	275.63 €
Facture	RELYENS SPS	Cot RELYENS SPS - Rémunérations - avril 2025 - AFF- 2025-14689	77.71 €
Facture	COMMUNE PERREUX	Participation création jeu de 7 familles Villages de Caractère	192.52 €
Facture	BERTRAND VIRGINIE	Dégrèvement TF 2024 pour cause de sécheresse	23 €
Facture	GROUPEMENT D'ACHAT ET D'ENERGIE SIE	Elec caveau abo 05- 12-24 au 31-12-24	30.93 €
Facture	GROUPEMENT D'ACHAT ET D'ENERGIE SIE	Elec caveau abo 01- 01-25 au 04-02-25	6.32 €
Facture	CASTORAMA FRANCE	Grillage à moutons + 6 porte-manteaux + 2 poubelles école + 1 ampoule LED	269.33 €
Facture	CASTORAMA FRANCE	1 pavé LED pr classe maternelle	38.90 €
Facture	COUTON DIDIER	3 panneaux zone 20 km/h	893.28 €
Facture	COUTON DIDIER	Panneau La font de l'ange	36 €
Facture	GOUPIL INDUSTRIE	Kit sonde niveau eau + intervention technicien sur G4	471.92 €
Facture	BRUN NATHALIE	Frais déplacement MAC SST N BRUN 06-03-25	15.58 €
Facture	CROS MAUD	Frais déplacement formation initiale SST 24 et 25 avril 2025	31.16 €
Facture	ORANGE INTERNET	tel internet agence postale abo avril mai et conso mars avril	62.40 €
Facture	ROANNAIS AGGLOMERATION	ADS RA 2024	2 890.73 €
Facture	TD DISTRIBUTION	Carburant avril 2025	98.75 €

Facture	BETAMAT DECO BRICO	Petit mat. local 12 Pl Verdun école cantine chaufferie mairie, antimousse et planche banc, géotextile Pl des Planches, rubalise, remorque tondeuse autotractée, huile débroussailleuse et chaîne tronçonneuse, nez de robinet et coude Karcher	489.66 €
Facture	THIVOYON BUREAU	post it, souris de blanco, stylos bille encre permanente	54.71 €
Facture	LE PLAISIR VERT	6 arbres fruitiers + terreau	119.60 €
Facture	GITES DE FRANCE LOIRE	Visite pour classement meublé de tourisme	200 €
Facture	LE PLAISIR VERT	Gerbe du 8 mai 2025	50 €
Facture	LE PLAISIR VERT	Gerbe du 19 mars 2025	50 €
Facture	LA POSTE	Affranchissement avril 2025	76.61 €
Facture	TSA	Tel internet mairie abo mai et conso avril	144.18 €
Facture	FRAICHET SARL	Nettoyage salle Bel Air avril 2025	268.01 €
Facture	FRAICHET SARL	Nettoyage WC publics avril 2025	52.80 €
Facture	FRAICHET SARL	Nettoyage mairie avril 2025	300 €
Facture	FRAICHET SARL	Nettoyage école et bibliothèque avril 2025	838.20 €
Facture	RELYENS SPS	Cot RELYENS SPS - Rémunérations - mai 2025 - AFF- 2025-14689	77.71 €
Facture	ROANNAIS AGGLOMERATION	Attribution de compensation mai 2025	320 €

0'' - Information sur les déclarations d'intention d'aliéner présentées en Mairie depuis le dernier Conseil Municipal

Depuis le Conseil Municipal du 3 avril 2025, la délégation de compétence a été utilisée 2 fois (cf. arrêtés A 2025-31, A 202-33) :

Maître ZAMARRENO Cécilia, Notaire à Charlieu, 13 Boulevard Eugénie Guinault 42 190 CHARLIEU, a déclaré le 24 avril 2025 son intention d'aliéner les parcelles d'immeuble cadastrées A n° 202 de 00 ha 00 a 80 ca et A n° 204 de 00 ha 02 a 40 ca situées « Saint-Haon-le-Châtel », appartenant à LATROUS Brahim et Chantal domiciliés 10 rue de la Plaine 30 200 BAGNOLS-SUR-CEZE.

Décision de non préemption.

Maître RIGNAUX Emilie, Notaire à Roanne, 3 bis rue Emile Noirot 42 300 ROANNE, a déclaré le 06 mai 2025 son intention d'aliéner les parcelles d'immeuble cadastrées A n° 1209 de 00 ha 12 a 30 ca située «280 Chemin d'Oudan» et A n° 1211 de 00 ha 01 a 09 ca située « Chemin d'Oudan », appartenant à DEPLANQUE Raoul domicilié 21 avenue Anna de Noailles 74 500 EVIAN-LES-BAINS et à PROST Laëtitia domiciliée 20 rue Bourgneuf 42 300 ROANNE.

Décision de non préemption.

A – DOSSIERS DONNANT LIEU A DELIBERATION

1 - Révision des prix des concessions de cimetière, des cases de columbarium et des caves-urnes au 22-05-2025 – A et R deli 9 du 30/05/2024 – Création de prix pour les renouvellements des caves-urnes et des cases du columbarium

Bruno DUSSUD, Adjoint en charge du cimetière, propose de conserver les tarifs actuels et de créer des prix pour les renouvellements des caves-urnes et des cases du columbarium à compter du 22 mai 2025 comme suit :

- Une concession simple 2.5 m² :
15 ans : 120 €
30 ans : 233 €
- Une concession double 5 m² :
15 ans : 240 €
30 ans : 465 €
- Une cave-urne avec dalle de fermeture :
Achat initial pour 15 ans : 270 €
Renouvellements pour 15 ans : 200 €
Achat initial pour 30 ans : 450 €
Renouvellements pour 30 ans : 400 €
- Une case au columbarium :
Achat initial pour 15 ans : 700 €
Renouvellements pour 15 ans : 200 €
Achat initial pour 30 ans : 900 €
Renouvellements pour 30 ans : 400 €

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité des votants, décide de conserver les tarifs actuels et de créer les prix de 200 € et de 400 € pour les renouvellements respectivement de 15 ans et 30 ans des caves-urnes et des cases du columbarium à compter du 22 mai 2025.

2 - Subvention pour le « Prix de la Municipalité » dans le cadre des peintres dans les rues 2025

Monsieur le Maire informe l'assemblée du courrier de sollicitation de Monsieur le Président de l'association tourisme, comme l'an dernier, pour l'octroi d'une subvention communale afin qu'un Prix de la Municipalité d'un montant de 300 € soit décerné dans le cadre de la manifestation des Peintres dans les rues organisée les 23 et 24 août 2025 prochains.

Monsieur le Maire précise que Jean-Paul DESCOMBES, Président de l'association tourisme, a signé la charte d'engagement républicain.

Par conséquent, Monsieur le Maire invite l'assemblée à délibérer pour financer ce Prix de la Municipalité d'un montant de 300 € en attribuant une subvention de 300 € à l'association tourisme.

Après délibération, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité des votants, décident d'attribuer une subvention de 300 € à l'association tourisme pour financer le Prix de la Municipalité décerné dans le cadre de la manifestation des Peintres dans les rues organisée les 23 et 24 août 2025.

3 - Modification des tarifs des locations 2025 – Ajout d'un tarif pour la location de linge de l'annexe 2 des gîtes à compter du 01/06/2025, annexes 1 et 3 inchangées – A et R deli 1 du 12-11-2024

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter les tarifs de locations 2025 pour la salle Bel Air et le caveau (annexe 1 inchangée), pour les gîtes communaux (**ajout d'un tarif pour la location de linge de l'annexe 2 à compter du 01/06/2025 en raison de l'augmentation du prix du prestataire**) et pour les salles d'exposition du Castel des Arts (annexe 3 inchangée).

Concernant les gîtes, il est indiqué que :

- Le gîte Saint-Eustache pour l'accueil des pèlerins est en gestion autonome au niveau de la commune.
- Le gîte Le Petit Castel (2 épis) référencé auprès de Gîtes de France est géré par Gîtes de France.
- Le gîte Castel des Arts (2 épis) référence auprès de Gîtes de France est géré par Gîtes de France.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, fixe les tarifs de locations 2025 tels qu'indiqués sur les tableaux annexés à la présente délibération.

4 – Décision modificative 1 : Transfert de l'opération 208 vers l'opération 212 et modification de l'opération 212

Fabrice FALZONE présente la décision modificative au budget n°1 :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2031 (20) - 208 : Frais d'études	-4 368,00		
2151 (21) - 208 : Réseaux de voirie	-30 000,00		
2151 (21) - 212 : Réseaux de voirie	44 246,00		
2315 (23) - 212 : Installations, matériel et o	-9 878,00		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants, valide cette décision modificative au budget n°1.

5 – 2^{ème} renouvellement du contrat de location avec T CHEBYKINA à partir du 22-06-2025

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de renouveler le contrat de location du logement T3 vide d'une superficie de 75 m² situé 62 Place Verdun à Saint-Haon-le-Châtel avec Tetiana CHEBYKINA du 22 juin 2025 au 31 août 2026 inclus à titre gratuit.

Monsieur le Maire propose que le bail pour ce logement continue d'être à titre gratuit.

Parallèlement, Monsieur le Maire propose de continuer à facturer les charges locatives de ce local (eau, chauffage et électricité) à Tetiana CHEBYKINA pour un montant de 160 €.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- approuvent le renouvellement du contrat de location du logement T3 vide d'une superficie de 75 m² situé 62 Place Verdun à Saint-Haon-le-Châtel à Tetiana CHEBYKINA du 22 juin 2025 au 31 août 2026 inclus à titre gratuit ;
- décident de continuer à facturer les charges locatives de ce local (eau, chauffage et électricité) à Tetiana CHEBYKINA pour un montant de 160 € ;
- autorisent Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir.

6 – Délégation du conseil municipal à M. le Maire pour déposer le dossier de demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public – Castel des arts - Agence postale – Point I

Monsieur le Maire explique qu'avant d'entreprendre les travaux de réhabilitation totale de l'espace multifonction du centre-bourg dénommé Castel des Arts accueillant une agence postale, un point d'informations touristiques, une boutique artisanale et un espace d'exposition, il est nécessaire de déposer un dossier de demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public en complément du dossier d'urbanisme de déclaration préalable de travaux déjà déposé.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de l'autoriser à signer ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, autorise Monsieur le Maire à signer le dossier de demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public relatif aux travaux de réhabilitation totale de l'espace multifonction du centre-bourg dénommé Castel des Arts.

7 – Attribution du marché public pour la maîtrise d'œuvre des phases APS à ACT et pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage concernant les secteurs 2-3-4 prioritaires des remparts ainsi que le plan de gestion pluriannuel des remparts

Ce point est reporté car nous sommes en attente du devis modifié de l'architecte.

8 – Délégation du conseil municipal à M. le Maire pour déposer le dossier de demande d'autorisation de travaux sur les remparts pour l'analyse archéologique

Monsieur le Maire explique qu'avant d'entreprendre l'analyse archéologique des remparts, il est nécessaire de déposer un dossier de demande d'autorisation de travaux sur cet édifice.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de l'autoriser à signer ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, autorise Monsieur le Maire à signer le dossier de demande d'autorisation de travaux sur les remparts pour effectuer l'analyse archéologique.

9 – Demande de subvention à la DRAC pour les frais de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maîtrise d'ouvrage

En l'absence de devis de maîtrise d'œuvre validé, il est nécessaire de reporter la demande de subvention à la DRAC.

B – DOSSIERS NE DONNANT PAS LIEU A DELIBERATION

10 – RIFSEEP

Hubert SERAN explique le fonctionnement de l'IFSE et du CIA et les différentes conditions de versement. Les montants de ces primes sont soumis aux charges. Une évolution est possible avec les grades. IFSE (Indemnité de Fonctions de Sujétions et d'Expertise) est une prime qui est versée mensuellement à chaque agent alors que le CIA (Complément Indemnitaire Annuel) est versé annuellement et le montant est décidé pour chaque agent. Pas d'indexation avec l'inflation.

5 méthodes sont possibles et proposées, le mode de calcul varie en fonction d'un montant fixe par agent, d'un calcul selon le salaire, d'un calcul selon le temps de travail, d'un calcul selon le taux horaire du salarié, d'un calcul selon le grade. Dans un premier temps, il faut fixer le montant maximum global annuel qu'il est possible d'attribuer. Dans un second temps, nous devons opter pour le choix de la méthode de calcul. Le projet de délibération sur ce point sera proposé au prochain conseil municipal.

11 – Compte-rendu de la première réunion avec l'architecte en charge des travaux du Castel des Arts

Jean-Paul DESCOMBES explique le projet de rénovation présenté par les architectes. Le plan A a été validé, l'idée principale étant de dissocier les activités Poste et Tourisme. Les points sur les risques d'incendie et la mobilité de circulation des personnes en situation de handicap ont été gérés. Les travaux devraient débuter le 15/09/2025 pour se terminer vers le 15/12/2025. L'inauguration sera prévue pendant les fêtes de fin d'année. Au niveau du financement : 32 000 € de subventions du Département et deux dotations 28 000 € de La Poste et 25 000 € de Roannais Agglomération.

12 – Jeux de 7 familles des Villages de Caractère

L'association Tourisme a fait un don de 192 € à la Mairie pour la conception des jeux de 7 familles des villages de caractère. L'association Tourisme assure dorénavant la gestion commerciale de la vente de ces jeux.

13 – Débat relatif aux observations définitives de la Chambre Régionale des comptes concernant l'examen de la gestion de Roannais Agglomération

Claudine LIABOEUF expose un résumé des observations : points négatifs, points positifs et préconisations. Nous avons pris connaissance de ce sujet et sommes informés.

14 – Instauration du Forfait de Mobilité Durable

Le montant annuel pour l'ensemble des agents concernés est de 1 300 €.

15 – Réflexion autour de la constitution de l'enveloppe de demande de subvention du titre de l'enveloppe départementale de solidarité 2026

M. le Maire diffuse le projet de l'Atelier du Ginkgo sur l'aménagement global du village.

16 – Projet bibliothèque

Christian RICHARD s'est entretenu avec Mme BURELIER sur le problème de restitution du mobilier de la bibliothèque prêté initialement par le Département. Il a été demandé un délai

d'un an. Mme BURELIER est d'accord pour une présentation d'une nouvelle enveloppe pour l'année prochaine pour l'achat du mobilier de remplacement. Elle s'engage à nous envoyer un courrier pour valider cette proposition par écrit.

17 – Prochain conseil municipal : Mardi 17 juin 2025 à 18h30

C – QUESTIONS DIVERSES

Fin de séance à 20h28

La secrétaire de séance,
Nadine BASSOT



Le Maire,
Gilbert MAGNAUD

